Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213501166-20260320-D14_2026-DE

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de La Fresnais, dûment convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Éric POUSSIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Etaient présents : M. Éric POUSSIN, M. Albert PIEL, Mme Daisy DELOURME, M. Alain GUILLEMOT, Mme Angélique FOUGERAY, M. Guillaume GUÉRAULT, Mme Solange QUINIOU, Mme Marie-Dominique LETELLIER, M. Pierre CORNILLET, M. Jean-François CADIOU, Mme Chantal BOISSIÈRE, M. Alexis LORET, M. Régis SIMON, Mme Emmanuelle MARTIG, M. Cyrille DELAPORTE, Mme Marie LÉONARD, Mme Nathalie NANTEL, Mme Aude RENOUARD, M. François AGENAIS, Mme Kassandre GUÉPIN, Mme Justine TESSIER, M. Joan TOURNIER et M. Malo PONCHEL.

Pouvoirs :

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle MARTIG en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désignée par le conseil municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Convocation de la séance transmise le 16 mars 2026
Date d'affichage de la convocation : 16 mars 2026

Délibération n° 14-2026

Objet : Vie municipale – Fixation du nombre d'adjoints au Maire

Rapporteur : M. Éric POUSSIN, Maire

Exposé :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-1, L.2122-2, L.2122-4-1,

Vu les résultats de l'élection municipale du 15 mars 2026 au cours de laquelle 23 conseillers municipaux ont été élus conformément à l'article L2121-2 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints appelés à siéger,

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 6 adjoints,

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213501166-20260320-D14_2026-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité, (POUR : 23, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),

- **APPROUVE** la création de 6 postes d'adjoints au Maire.

Publiée conformément aux dispositions des articles L 2121-25 et L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sur le site mairie-la-fresnais.fr .

Pour extrait conforme,

La Fresnais, le 20 mars 2026

La Secrétaire de séance,
Emmanuelle MARTIG

Le Maire,
Eric POUSSIN

MAIRIE de La Fresnais
35 Ille-et-Vilaine